



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Bertrand Mas
Vice-Président

Docteur Yves Rébufat
Secrétaire Général

CP 05/05/2010 : PRATICIEN HOSPITALIER, UNE PROFESSION DÉCLASSÉE

Le SNPHAR-E n'aura eu de cesse d'alerter de toutes parts, et ceci depuis plus d'un an et demi, sur **les méfaits contenus dans le projet de loi HPST voté en juillet dernier**. Nous demandions encore récemment (CP du 24/03/2010) la suspension des concertations en cours en rapport avec la Loi HPST, ainsi qu'un moratoire immédiat.

Pourtant, depuis plusieurs semaines, la parution des décrets d'application confirme notre analyse. A la lecture des textes officiels, il apparaît maintenant clairement que **les praticiens hospitaliers n'ont plus désormais aucun rôle décisionnaire dans la vie des institutions pour lesquelles ils se sont engagés**. La bride est lâchée, les directeurs sont seuls aux commandes, les contre-pouvoirs sont muselés, et tous les excès managériaux sont à présent permis, voire ont commencé par anticipation. **La CME n'est désormais plus là que pour « être informée » des décisions, ou siéger comme une vague commission qualité sécurité.**

Nous sommes donc désormais cantonnés sur l'unique et seule mission qui vaille aux yeux de nos tutelles : être les ouvriers silencieux d'un hôpital néolibéral producteur d'actes de soins rentables. La sémantique en dit long sur la marchandisation de la santé en cours et sur la perte de pouvoir et d'autonomie de pensée qu'on impose de force à nos professions.

Comme un stigmate de cette dérive, **le décret du 30 avril 2010 relatif à l'organisation des CME exclut à présent le corps des praticiens hospitaliers de la fonction de président des futures CME au sein des CHU. Cette mesure est une provocation.** Elle ne pourra être jugée que très négativement par la communauté des praticiens hospitaliers, soignants effectifs de nos institutions, qui se voient ainsi exclus d'un champ de responsabilité majeur. **C'est une mesure fortement discriminatoire et vexatoire.** La coupe ne serait-elle pas déjà assez pleine ? Doit-on rappeler les mesures déjà prises depuis quelques années : casse du statut, clause de non concurrence, dépréciation de 30 % de nos retraites, aucune reconnaissance de la pénibilité et du temps de travail effectif de nos métiers, etc.

Les praticiens que nous représentons entendent de plus en plus distinctement le message – de moins en moins entre les lignes – que cette Loi HPST veut leur envoyer : **« obéis, travaille et tais toi ! ».**

Le SNPHAR-E prend acte de ce dédain. Et le SNPHAR-E ne compte ni obéir sans être entendu, ni même se taire faute d'avoir été entendu. **Nous voulons rester une force de propositions constructives. Le ministère a entre ses mains notre plateforme concernant de nombreux sujets : retraites, pénibilité, astreintes, CET, aménagements de fin de carrière. Il est temps d'engager de vraies négociations sur l'attractivité des carrières de PH, si on veut que les courbes démographiques s'inversent.** Nous sommes à la disposition du ministère pour en discuter.

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 06 88 07 33 14
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique
Hôpital de la Timone Enfants
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille
tél. 06 62 00 60 11
tél. 04 91 38 68 47
✉ bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes
44093 Nantes Cedex 1
tél. 06 86 87 62 76
tél. 02 40 16 53 04
✉ yves.rebufat@snphar.fr